

Communiqué de presse

Bourg-en-Bresse, le 19/01/2023

Transformation numérique : France Num, CCI France et CMA France s'allient pour accompagner les professionnels du tourisme

10 000 entreprises pourront bénéficier d'un diagnostic gratuit et d'un plan d'action pour enclencher ou accélérer leur transformation numérique.

La Direction générale des Entreprises (DGE), en charge de la mise en œuvre du plan tourisme « Destination France » et du pilotage du dispositif France Num a signé une convention de subvention avec les réseaux des Chambres de commerce et d'industrie (CCI) et des Chambres des métiers et de l'artisanat (CMA) pour aider les entreprises du tourisme, notamment les TPE, à prendre le virage du numérique. Grâce à cet accord 10 000 entreprises contribuant à l'attractivité touristique du territoire bénéficieront gratuitement d'un diagnostic et d'un plan d'action d'une valeur de 650 euros.

Concrètement, cette opération se déroulera sous forme de rendez-vous entre un conseiller CCI ou CMA et un chef d'entreprise afin de réaliser un état des lieux concernant les besoins de l'entreprise et ceux auxquels le numérique peut répondre de manière pertinente, d'identifier des actions prioritaires à mener et de l'orienter vers des solutions de transformation notamment proposées par France Num.

L'objectif est double :

- **intégrer le numérique dans la gestion quotidienne et la stratégie des entreprises,**
- **gagner en visibilité sur internet pour accroître leurs chiffres d'affaires.**

Bien que les TPE constituent le cœur de cible de cette opération, toutes les entreprises contribuant à l'attractivité touristique du territoire sont éligibles, notamment : hébergement (dont camping), restauration (dont traiteurs), loisirs touristiques (parc animalier, location de canoé, accrobranches, randonnées...), entreprises des métiers d'art ; entreprises artisanales localisées dans des territoires dépendant de l'activité touristique ou ayant développé une activité de démonstration de savoir-faire, métiers de bouches traditionnels...

Les entreprises éligibles peuvent demander un diagnostic jusqu'au 29 septembre 2023.

Les réseaux CCI et CMA piloteront et coordonneront cette opération, de la mise en œuvre aux résultats. Leur force de frappe leur permettra de déployer cette initiative dans les territoires et d'évaluer son succès auprès des entreprises bénéficiaires

Ce dispositif équivaut à une aide financière accordée à l'entreprise dans le cadre du régime européen encadrant les aides d'Etat relevant des aides « de minimis ».

Cette opération s'inscrit dans la volonté de Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, d'accompagner toutes les entreprises dans leur démarche de numérisation. Naturellement, Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme entend accompagner les TPE et PME dans ce processus.

Cette action est la prolongation d'une action précédente menée par les réseaux CCI et CMA et France Num dans le cadre du plan France Relance. Par souci d'équité, les bénéficiaires des diagnostics de maturité numérique réalisés dans le cadre de la convention France Num du 20 novembre 2020 ou du protocole d'accord (Transformation numérique) du 12 octobre 2020 ne seront pas éligibles à ce nouvel accompagnement.

A propos de France Num

France Num est l'initiative gouvernementale pour la transformation numérique des très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes entreprises (PME). Ce programme est coordonné par la Direction générale des entreprises avec 70 partenaires dont les Régions et de nombreuses organisations professionnelles. Il associe également plus de 1 500 experts de la transformation numérique sur tout le territoire (nommés « Activeurs »). France Num agit pour favoriser l'adoption et le renforcement de l'utilisation du numérique par les dirigeants de 1,7 million de petites entreprises en France afin de faciliter leur croissance sur ces axes prioritaires : fidélisation et développement de la clientèle, promotion des produits et des services, diminution des coûts, aide au pilotage et à la gestion, simplification des tâches administratives... En proposant aux TPE-PME des diagnostics numériques et des formations gratuites ; en valorisant les bonnes pratiques, en mettant à disposition le prêt France Num et des ressources pratiques, France Num contribue à démontrer les bénéfices des technologies pour le développement de l'économie française.

Contact presse : Johan Lévêque – T. 06 25 71 88 14 – communication@ain.cci.fr

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain, en tant qu'établissement public, est gérée par des chefs d'entreprises élus par leurs pairs. Elle représente les intérêts économiques du département depuis 1900. Elle informe et mène des actions pour ses 33 000 ressortissants industries, commerces ou prestataires de service. Chaque année, les chefs d'entreprise élus assurent près de 500 missions de représentations auprès de 300 organismes et participent à plus d'une centaine de réunions internes. Quant aux services, ils gèrent près de 37 500 contacts et plus de 15 000 formalités ; assurent 2 000 rendez-vous en entreprise ; organisent plus de 200 manifestations, ateliers, conférences... suivis par plus de 3 000 participants sur l'ensemble du territoire.

